

Commune de BRISON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Mai 2019

Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes

Réuni sous la présidence du Maire Didier LAYAT, le conseil avec 9 membres présents a abordé les points suivants :

1 – Répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes Faucigny-Glières applicable aux prochaines élections municipales et communautaires de 2020.
Considérant qu'un accord local permet une meilleure représentativité des communes au sein du conseil communautaire ;

Le conseil municipal approuve dans le cadre d'un accord local applicable pour les prochaines élections municipales et communautaires de 2020, de fixer le nombre et la répartition des sièges pour la représentation des communes au sein du conseil communautaire de la communauté de Communes Faucigny-Glières.

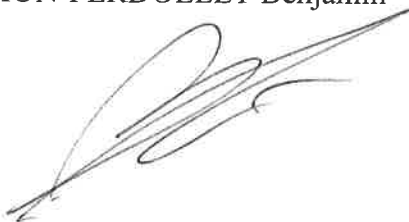
2 – Tarifs gîte « La Fruitière » à Solaison.

Le conseil municipal, approuve les nouveaux tarifs des nuitées et autres prestations du gîte « La Fruitière » à Solaison, applicables à compter du 1^{er} juillet 2019.

Divers :

- Tableau de présence au bureau de vote, élections européennes 26 mai
- Points sur l'avancement des travaux en cours : restaurant scolaire et travaux d'assainissement.

Le secrétaire de séance,
TOCHON-FERDOLLET Benjamin



Le Maire,
LAYAT Didier

